Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

SYSTÈMES PHOTONIQUES

ÉPREUVE E6 : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SOUS-ÉPREUVE E6.1 : RAPPORT D'ACTIVITÉ EN ENTREPRISE

SESSION 2026

Durée : 25 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
SYSTÈMES PHOTONIQUES	2

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le candidat présente son rapport d'activité en entreprise, qui ne dépasse pas 30 pages. Un support de présentation peut être utilisé selon les consignes du centre d'examen.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : ENTREPRISE D'ACCUEIL DU CANDIDAT, DONT LE NOM ET LA LOCALISATION FIGURENT DANS SON RAPPORT D'ACTIVITÉ

Cadre réglementaire : le BTS Systèmes photoniques régi par l'arrêté du 3 juin 2015 a eu sa dernière session en 2025. Il n'existe donc pas de session 2026 de ce diplôme ni de sujet officiel E6.1 pour cette session. La première session 2026 concerne le BTS Photonique : Technologies et Sciences de la Lumière, diplôme distinct.

La présente trame décrit la forme et les éléments d'évaluation de l'ancienne sous-épreuve E6.1. L'épreuve est orale : 15 minutes d'exposé du candidat, suivies de 10 minutes d'entretien avec la commission. Le support est le rapport d'activité du candidat, limité à 30 pages. Il ne s'agit pas d'une épreuve écrite ni d'une étude technique assortie d'un dossier commun à tous les candidats.

Le candidat présente l'entreprise, ses activités et une ou plusieurs activités réalisées en entreprise. Il précise les objectifs, les méthodes, les résultats observés, les contraintes prises en compte et son analyse personnelle. La commission conduit l'entretien à partir du rapport et de l'exposé. La répartition des points ci-dessous constitue une grille de lecture sur 20 points et non un barème réglementaire détaillé publié pour l'épreuve.

PARTIE 1 : Présentation de l'entreprise et synthèse du contexte professionnel (4 points)

Connaissance de l'entreprise, de son organisation et de son activité

Durant son exposé, le candidat situe l'entreprise d'accueil et présente de manière synthétique ses productions ou services, sa structure, son organisation et les interlocuteurs avec lesquels il a travaillé. La commission évalue la pertinence de la synthèse et la capacité du candidat à relier son activité au contexte de l'entreprise.

1.1 (2 points) Présenter l'entreprise d'accueil, ses activités principales, son organisation et le service ou l'équipe au sein duquel le stage a été réalisé.

1.2 (2 points) Expliquer les missions du service concerné et situer les activités réalisées par le candidat dans le fonctionnement de l'entreprise.

PARTIE 2 : Présentation et analyse d'une activité réalisée en entreprise (8 points)

Objectifs, démarche, contraintes et résultats de l'activité

Le candidat présente une ou plusieurs activités réellement réalisées ou observées en entreprise, en lien avec les compétences professionnelles mobilisées durant le stage. La commission apprécie la cohérence du choix, la précision des explications, l'identification des contraintes et la capacité à analyser les résultats. Les données techniques utiles sont celles consignées dans le rapport du candidat et celles qu'il explicite pendant l'oral.

2.1 (2 points) Définir l'objectif de l'activité présentée, le besoin auquel elle répond et le rôle confié au candidat.

2.2 (2 points) Décrire la démarche suivie, les moyens et les informations techniques utilisés, ainsi que les étapes principales de l'activité.

2.3 (2 points) Présenter les contraintes prises en compte, notamment les exigences de qualité, de sécurité, de délai, de traçabilité ou de fonctionnement applicables à l'activité décrite.

2.4 (2 points) Présenter les résultats obtenus ou observés et en proposer une analyse argumentée, en distinguant les faits, les écarts éventuels et les limites de l'activité.

PARTIE 3 : Maintenance et prise de recul professionnelle (4 points)

Analyse des opérations de maintenance et interprétation du bilan d'activité

Lorsque les activités du stage le permettent, le candidat explicite les opérations de maintenance corrective ou préventive réalisées ou observées et sa contribution à celles-ci. Il distingue les opérations effectivement menées de celles seulement décrites dans le rapport. La commission évalue la rigueur de l'analyse et la capacité à tirer un bilan de l'expérience.

3.1 (2 points) À partir d'une situation de maintenance mentionnée dans le rapport, expliquer le problème ou le besoin, les vérifications effectuées, les actions réalisées ou proposées et le résultat constaté. Si aucune situation de maintenance n'a été rencontrée, justifier ce constat et présenter les activités professionnelles les plus proches des compétences visées.

3.2 (2 points) Analyser les acquis du stage, les difficultés rencontrées et les améliorations possibles de la démarche ou de l'organisation de l'activité présentée.

PARTIE 4 : Communication orale, entretien et projet professionnel (4 points)

Qualité de l'expression, échange professionnel et bilan personnel

Les 10 minutes d'entretien permettent à la commission de demander des précisions sur le rapport, les activités, les résultats et le bilan du candidat. L'évaluation porte sur la clarté des réponses, la précision du vocabulaire professionnel, l'écoute et la capacité à justifier les choix présentés. Le candidat conclut sur les découvertes faites en entreprise et leur lien avec son projet professionnel.

4.1 (2 points) Répondre aux demandes de précision de la commission en s'appuyant sur les informations du rapport et en justifiant les choix ou conclusions présentés.

4.2 (2 points) Présenter les découvertes faites en entreprise, les compétences développées et le lien entre cette expérience et le projet professionnel du candidat.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CADRE DE L'ÉPREUVE ET ÉLÉMENTS ATTENDUS DANS LE RAPPORT

L'ancienne sous-épreuve E6.1 du BTS Systèmes photoniques est une épreuve orale de 25 minutes : 15 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien. Le coefficient est 2. Le rapport d'activité, limité à 30 pages, constitue le support de l'oral. Il présente notamment l'entreprise, une ou plusieurs activités réalisées, leurs objectifs, les résultats obtenus ou observés, les contraintes prises en compte, les commentaires personnels et une conclusion sur le lien avec le projet professionnel.

Les compétences principalement associées au stage et à cette sous-épreuve portent sur la maintenance corrective, la maintenance préventive, la réalisation d'opérations de maintenance, la communication orale et écrite et l'élaboration d'un document. Le contenu technique dépend des activités propres au stage du candidat.

Repères réglementaires de l'ancienne sous-épreuve E6.1

Élément	Repère
Forme	Épreuve orale
Durée	25 minutes : 15 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien
Coefficient	2
Support	Rapport d'activité du candidat, limité à 30 pages
Éléments examinés	Entreprise, activités, objectifs, démarches, résultats, contraintes, bilan et projet professionnel
Dernière session du diplôme	2025

Synthèse des éléments de définition de l'épreuve du BTS Systèmes photoniques

DT 2 : GRILLE INDICATIVE DE LECTURE DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

La commission apprécie la qualité de la présentation et de l'entretien, la compréhension du contexte de l'entreprise, l'analyse des activités et la capacité du candidat à interpréter son bilan. Les compétences techniques sont appréciées au regard des activités effectivement décrites dans le rapport. Aucun dossier technique commun, plan coté, calcul de dimensionnement ou série de formules n'est prévu par la définition de cette sous-épreuve orale.

Axes d’évaluation

Axe	Attendus observables
Contexte professionnel	Présentation synthétique de l’entreprise, du service et des interlocuteurs
Activité présentée	Objectifs, démarche, moyens, contraintes et résultats expliqués avec précision
Analyse technique et professionnelle	Rigueur du raisonnement, interprétation des résultats et prise de recul
Communication	Expression claire, vocabulaire adapté, écoute et réponses pertinentes
Rapport et bilan	Document structuré, synthèse des acquis et lien avec le projet professionnel

Repères pour l’appréciation de la prestation orale et du rapport

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.